



Un mini accord social en Communauté française. Un premier pas dans la bonne direction !?

Lors d'une manifestation monstre le 21 mars dernier, les syndicats du secteur avaient lancé le printemps du Non Marchand, visant à soutenir les négociations en cours sur un nouvel Accord social pluriannuel.

Depuis, en Fédération Wallonie-Bruxelles, les incertitudes politiques créées par le cdH n'ont pas permis de finaliser un accord social Non Marchand !

Les discussions politiques ont cependant pu aboutir sur la **libération d'un budget** affecté à cet accord :

- ⇒ 5 millions € en 2017
- ⇒ 15 millions € en 2018 (dont 4 M°€ pour la consolidation de l'Accord NM précédent)
- ⇒ 25 millions € en 2019 (dont 4 M°€ pour la consolidation de l'Accord NM précédent)

La seule revendication du front commun syndical est, et reste, la **finalisation de l'harmonisation des barèmes** (les secteurs de la FWB sont les seuls à ne pas avoir été harmonisés en 2000 !)

La discussion porte exclusivement sur

- ⇒ les cadastres (nombre de travailleurs concernés)
- ⇒ l'utilisation de l'argent du tax shift (cadeau du Fédéral aux employeurs)
- ⇒ la répartition de l'enveloppe entre les secteurs

Concrètement :

Ce 25 octobre, un mini accord 2017 a été signé. Il prévoit l'octroi d'une **prime unique forfaitaire**, pour tous les secteurs, pour l'année 2017.

Une convention collective de travail doit être signée dans les différentes commissions paritaires pour fixer les modalités d'octroi. **Le montant brut est d'ores et déjà fixé à 191,63€/ETP.**

Pour la suite, des négociations reprennent dans les prochains jours pour aboutir à des **barèmes revalorisés qui devraient être d'application à partir du 01/01/2018.**

Votre mobilisation a payé.

Mais elle reste nécessaire pour faire aboutir cette 2^{ème} phase.

